



Chef de division de l'environnement

Direction des travaux publics
(Ville de Saint-Lambert)

Saint-Lambert est une ville essentiellement résidentielle. Depuis des générations, la vie quotidienne y reflète une tradition de bien vivre, de charme, de tranquillité, de commodité et de sécurité. Pour ajouter à ces charmes, la ville de Saint-Lambert offre à ses résidents des établissements scolaires privés et publics de grandes qualités, plusieurs parcs, deux clubs de golf et de nombreuses activités socioculturelles, sportives et récréatives.

LES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le *Chef de division de l'environnement* planifie, organise, dirige et contrôle les activités et les ressources saisonnières de la division de l'environnement.

Plus spécifiquement, le titulaire du poste doit :

- Recommander des orientations et veiller à l'application des principes de développement durable dans l'ensemble des activités de la Ville;
- Élaborer des politiques et règlements touchant sa sphère d'expertise et coordonner le comité d'environnement;
- Réaliser divers mandats touchant son champ de compétence en effectuant notamment, la planification, l'évaluation des besoins, la détermination de la faisabilité ainsi que le démarrage des projets;
- Conseiller son supérieur et rédiger des avis techniques sur des dossiers touchant la qualité environnementale des sols, de l'air, de l'eau souterraine et de l'eau de surface, du bruit et de tout autre domaine relié à l'environnement;
- Exercer le rôle de personne-ressource en environnement auprès des directions et de la population de Saint-Lambert;
- Accomplir toutes autres tâches connexes.

LES DÉFIS

Le *Chef de division de l'environnement* devra:

- Réaliser le plan d'action portant sur le développement durable;
- Trouver des stratégies afin d'assurer la pérennité de la foresterie urbaine;
- S'assurer de l'application des règlements en environnement, et ce, avec un minimum de ressources.

LE PROFIL

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle relié au domaine de l'environnement;
- Posséder entre trois (3) et cinq (5) années d'expérience dans le secteur d'activité et l'expérience acquise dans une municipalité sera considérée comme un atout;
- Faire preuve de leadership et avoir une bonne capacité de travailler en équipe;
- Être en mesure de communiquer efficacement à tous les niveaux dans l'organisation;
- Avoir une bonne capacité de rédaction, une maîtrise de la langue française (oral et écrit).

LES CONDITIONS

Pour ce poste cadre régulier, l'échelle de rémunération 2018 se situe entre 69 397\$ et 86 783\$ selon l'expérience, à laquelle s'ajoute une gamme complète d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae ou remplir le formulaire de demande d'emploi de la Ville, en mentionnant clairement le numéro de concours **2018-28**, au plus tard le 31 août 2018, avant 12h00, à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Lambert – Direction des ressources humaines et des communications

55, avenue Argyle

Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Courriel : dotation@saint-lambert.ca

Télécopieur : 450 672-3732

La Ville de Saint-Lambert souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi et invite les membres des communautés culturelles à poser leur candidature. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.